

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D136_2021

Séance du 09.12.2021 – Convocation du 1^{er}.12.2021

Compte rendu affiché le 17.12.2021

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Eva ARTETA-CRISTIN

Présents

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Florian JEDYNAK, Michel ROULLIAT, Florence GAGNEUR, Yves ARTETA, Kamal DJEMAA, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALTHAZARD, Claire AZEMA, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MESSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Alain LABAT, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Nicolas PASTY par Éric BELLOT ; Isabelle BOGAS par Vincent ALAMERCERY, Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Vœu Pour la réhumanisation de la gare d'Albigny-Neuville

Chaque année, de plus en plus de Neuvillois-e-s utilisent les transports en commun notamment les trains régionaux au départ de la gare d'Albigny-Neuville pour leurs déplacements, et notamment se rendre à leur travail.

Élus de Neuville, nous sommes régulièrement interpellés par des habitants qui demandent notre intervention pour retrouver une présence humaine via l'ouverture d'un guichet dans cette gare complètement fermée depuis plusieurs années alors qu'elle est fréquentée par plus de 250 000 voyageurs/an !

En effet, du fait des pannes fréquentes du distributeur automatique de billets et de l'absence de guichet ils ne peuvent pas acheter de billets avant de monter dans le train. Ils doivent parfois s'acquitter d'une majoration tarifaire auprès du contrôleur à bord, ou pire se font verbaliser en cas de contrôle.

Ces usagers nous ont également alertés sur les difficultés, voire l'impossibilité, d'accès aux quais pour les personnes à mobilité réduite.

De son côté, la Défenseure des droits, Claire Hédon, également interpellée sur les difficultés d'achat de billets SNCF, a donné raison aux voyageurs en constatant que "la transformation d'un nombre croissant de gares en Points d'Arrêt Non Gérés (PANG) est de nature à rendre plus difficile l'accès aux titres de transport". Selon elle, "l'absence d'alternatives à l'achat de titres dématérialisés entraîne donc des difficultés particulières pour les usagers et paraît de nature à aggraver des inégalités territoriales préexistantes".

C'est pourquoi, le 4 juillet 2021, le ministre des Transports Jean-Baptiste Djebbari, a rappelé que le gouvernement allait consacrer 7 milliards d'euros à la redynamisation dans les prochaines années des petites lignes et à la réhumanisation de plus de 1000 gares de proximité.

Compte-tenu du niveau de fréquentation de la gare d'Albigny-Neuville et des difficultés rencontrées par nos concitoyens qui pour acheter leur billet qui pour être informés des modifications d'horaire, il serait opportun que la gare d'Albigny-Neuville retrouve un guichet avec une présence humaine et une salle d'attente ouverte au public particulièrement souhaitable en hiver.

C'est pourquoi, dans le contexte du plan de réhumanisation des gares, annoncé par le gouvernement, le maire et le Conseil Municipal de Neuville-sur-Saône demandent au Ministre des Transports, à la SNCF et à la Région Auvergne-Rhône Alpes :

- Que la gare de proximité d'Albigny-Neuville fasse partie des 1000 gares concernées par ce plan ;
- Que la gare retrouve une présence humaine dans ses locaux avec la réouverture d'un guichet à minima le matin et le soir sur les créneaux des horaires de travail ;
- Que la gare et ses quais soient rendus totalement accessibles aux personnes en situation de handicap.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- VU l'article L2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **ADOpte** le vœu présenté ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 9 décembre 2021

**Le Maire,
Eric BELLOT.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 14/12/2021
- Publication ou affichage le 14/12/2021

Eric BELLOT, Maire.

